

RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES (RPE)

Beach Tour Jeunes M18F et M18M - 2025/2026

Adopté par la commission Outdoor – le 25 mars 2025

PRÉSENTATION

Le **BEACH TOUR JEUNES M18** Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Volley est une organisation sportive qui a pour but la promotion et la valorisation de la pratique du Beach-Volley auprès des licenciés de la FFVolley, de la catégorie d'âge « 18 ans et moins » (M18).

Cette compétition s'organise autour de quatre ou cinq tournois, sur différents sites situés sur le territoire de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Chaque tournoi regroupe de nombreuses équipes, féminines et masculines, de différents clubs de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Volley qui se confrontent dans les règles d'éthiques du sport !

Art 1 – GÉNÉRALITÉ

Nom de l'épreuve	BEACH TOUR JEUNES LIGUE ARAVolley	
Catégorie	M15 / M18	
Genre	FÉMININ ou MASCULIN	
Abréviation	BTJ LARAVolley M18 F ou M	
Commission sportive référente	Commission Régionale Outdoor (CR Outdoor)	
Forme de jeu	2 x 2	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre maximum d'équipe par genre et par GSA	3
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF	Non

Art 3 - LICENCES DES JOEUSES/JOUEURS ET DES MANAGERS

Type de licence autorisée pour les joueuses/joueurs	Compétition - Extension Outdoor
Option OPEN	Oui
Licence mutation autorisée pour les joueuses/joueurs	Oui
Catégories autorisées	
M15/M18	Oui
Années de Naissance	2012, 2011, 2010, 2009 et 2008
Type de licence autorisée pour les managers	« Encadrement » - Extension Educateur sportif
Type de licence mutation autorisée pour les managers	« Encadrement » - Extension Educateur sportif

Art 4 - CONSTITUTION DES ÉQUIPES

Dans l'équipe (joueuses/joueurs inscrit(e)s sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueuses/joueurs mutés (ées)	2
Nombre maximum de joueuses/joueurs étranger hors UE	2
Nombre obligatoire de joueuses/joueurs sur la feuille de match	2
Nombre maximum de managers	1
Constitution des équipes	Même club, ou deux clubs différents

La constitution de chacune des équipes participant à la compétition doit être renseignée au moment de l'inscription via le site internet de la *Ligue ARAVolley* : <https://liguearavolley.fr>

- Joueuse/joueur n°1 : Nom, Prénom, Date de naissance, Club, N° licence FFVolley
- Joueuse/joueur n°2 : Nom, Prénom, Date de naissance, Club, N° Licence FFVolley

Cas particuliers

- Si une équipe n'est plus complète lors d'un tournoi, en raison de blessure ou d'une maladie, les joueuse/joueurs/GSA doivent impérativement prévenir par mail l'organisateur, au plus tard la veille du tournoi avant 18h00 : sgoudal@liguearavolley.fr ou 06 75 85 77 09
- Le changement de la joueuse/du joueur est toléré et peut s'effectuer au moment de l'émargement, le jour du tournoi entre 09h00 et 09h15 avant le début des premiers matchs

Art 5 - CALENDRIER

Période d'inscription	Du 26 Mars 2026 à J-8 de la date du tournoi
Modalités d'inscription	Via le site internet de la Ligue ARAVolley https://liguearavolley.fr Rubrique « Beach-Volley » et « Beach Tour Jeune »
Coût de l'inscription	10,00 € par paire, à régler en ligne via le lien de paiement
Jour officiel de compétition	SAMEDI
Accueil des participants - émargement	09h00
Plage horaire officielle de la compétition	09h30 - 18h00

	FÉMININ	MASCULIN
ÉTAPE N° 1	Le Samedi 25 Avril 2026 à Saint Romain en Gal (69) Adresse du site : Complexe Sportif 65 Grande Rue de la Plaine à Saint-Romain-en-Gal	
ÉTAPE N° 2	Le Samedi 23 Mai 2026 à Meximieux (01) Adresse du site : Stade du Menel Rue du Docteur Berthier, 01800 Meximieux	
ÉTAPE N° 3	Le Samedi 30 Mai 2026 à Saint Egrève (38) Adresse du site : Terrain de Beach des Brioux 2 Rue des Brioux, 38120 Saint-Egrève	
ÉTAPE N° 4	Le Samedi 06 Juin 2026 à Vesseaux (07) Adresse du site : Aire de Sports et Loisirs Amandine Leynaud 07200 Vesseaux	
ÉTAPE N° 5	Le Samedi 20 Juin 2025 à Seyssinet-Pariset (38) Adresse du site : Gymnase Aristide Bergès 25 Allée des Balmes - 38170 Seyssinet-Pariset	

Art 6 – ENGAGEMENT - DEVOIRS

Tout engagement vaut obligation de se présenter au tournoi auquel les équipes sont convoquées par la CR Outdoor.

La non-présentation à un tournoi sans avoir averti la veille avant 18h00, conduit à un **forfait général** pour l'ensemble du Beach Tour Jeunes 2026.

Art 7 - FORMULE SPORTIVE

La CR Outdoor compose les poules de brassage de 3 ou 4 équipes.

Les poules sont constituées selon les critères suivants :

- Résultats de la saison précédente
- Résultats du/des tournois précédant(s), de la saison en-cours
- Niveau de pratique établi par les techniciens de la *Ligue ARAVolley*
- Catégorie

Cela entraîne comme conséquence :

- La possibilité d'avoir peut-être 2 équipes du même GSA dans une même poule de brassage

Dans la mesure du possible et suivant le nombre d'équipes inscrites, les têtes de séries ne devraient pas se rencontrer avant les quarts de finale.

Art 8 - TABLEAU FEMININ ET MASCULIN A 12 EQUIPES

- 12 équipes : 4 poules de 3 équipes
- Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule, sont qualifiées en quart de finale haute et jouent les places 1 à 8
- Les équipes classées 3^{ème} de chaque poule, sont qualifiées pour une poule de classement à 4 équipes et jouent les places 9 à 12

Formats des matchs :

Matchs de poule :

- 2 sets de 21 points, avec 2 points d'écart
 - ✓ Changement de camp tous les 7 points (switch)
- Tie-break en 15 points, avec 2 points d'écart
 - ✓ Changement de camp tous les 5 points (switch)

Matchs à élimination directe (1/4, et 1/2 finales et matchs de classement) :

- 2 sets de 21 points, avec 2 points d'écart
 - ✓ Changement de camp tous les 7 points (switch)
- Tie break en 15 points avec 2 points d'écart
 - ✓ Changement de camp tous les 5 points (switch)

Finales :

- 2 sets de 21 points, avec 2 points d'écart
 - ✓ Changement de camp tous les 7 points (switch)
- Tie break en 15 points avec 2 points d'écart
 - ✓ Changement de camp tous les 5 points (switch)

Conditions particulières

Pour information, **le Beach Tour Jeunes organisé par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de volley est soumis à la réglementation de la SDJES de l'Isère (ex DDCS)**, qui peut interdire la pratique de toute activité sportive intensive dans les cas cités ci-dessous :

- Sous la recommandation ou décision de la **SDJES de l'Isère** et en accord avec la présidente de la **Ligue ARAVolley**, les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler le tournoi, à-venir ou en cours, dans les cas ci-dessous :
 - ✓ Alerte Vigilance Canicule
 - ✓ Alerte Vigilance Orages
 - ✓ Vent constant supérieur à 50 km/h
 - ✓ Site de pratique de l'activité dégradé ou inaccessible

En cas de retard dans l'organisation des qualifications, l'organisateur se réserve la possibilité de modifier la formule sportive en cours.

Art 9 - HAUTEUR DE FILETS

- Féminine : 2,24 mètres
- Masculine : 2,35 mètres

Art 10 - REMPLACEMENT DE JOUEUR

Aucun remplacement n'est possible

Si un joueur se blesse pendant le match, le match en cours est déclaré perdu.

Art 11 - CLASSEMENT

Le classement final s'établit en fonction de :

1. Nombre de points
2. Si égalité du nombre de points : nombre de victoires
3. Si égalité du nombre de victoires : coefficient sets
4. Si égalité du coefficient sets : coefficient points
5. Si égalité du coefficient points : résultat de la confrontation directe entre les deux équipes ex-aequo.

Art 12 - BALLONS

Type de ballon autorisé	MIKASA VLS 300 ou BV 550 C – WILSON AVP
GSA devant fournir les ballons	Ligue ARAVolley
Nombre de ballons minimum mis à disposition	15
Ramasseurs de balle	Non
Nombre de ballons pour la rencontre	2

Art 13 – DISPOSITION PARTICULIÈRE DE L'ÉPREUVE

Référent réglementaire :

Pour chaque tournoi, les référents seront les techniciens de la *Ligue ARAVolley*. Ils vérifieront la conformité et la praticité des terrains utilisés pour la rencontre.

- Ils contrôlent et valident l'identité de chacun(e) des joueuse/joueurs et manager des équipes participant à la rencontre
- Ils remplissent la feuille d'émargement et s'assurent de la conformité des licences de chaque participant

Art 14 - NOMBRE DE TERRAINS

- 4 terrains

Art 15 - TENUES

Les deux membres de l'équipe devront jouer dans une tenue identique (exception faite pour les vêtements techniques contre le froid et les manchons).

- Haut : les joueuses/joueurs doivent porter une tenue identique avec chacun un numéro distinct des autres membres de l'équipe, de 1 à 99, clairement identifié sur la poitrine à gauche (dimensions : 8 cm de haut sur 6 cm de large) ou, à défaut, un brassard avec un numéro distinct des autres membres de l'équipe.

Les manchons sont autorisés à condition qu'ils soient de couleur neutre (noir, bleu marine, gris, blanc ou chair).

Le port d'un textile contre le froid est un choix individuel, il doit être près du corps. Si les deux partenaires en portent, ils doivent être de couleur identique.

- Bas : Le port d'un textile contre le froid est un choix individuel, il doit être près du corps. Si les deux partenaires en portent, ils doivent être de couleur identique.

En dehors des tenues contre le froid, l'équipe est libre de choisir le vêtement de sport adapté à la pratique du Beach-Volley qui sera porté par les deux joueuse/joueurs, du type : maillot de bain ou short ne descendant pas plus bas que le haut du genou et de couleur identique.

Art 16 - ARBITRAGE

- **Phase de poule :**
 - Le principe de l'auto arbitrage sera appliqué comme suit : les équipes qui ne jouent pas dans une poule arbitrent les équipes de leur poule qui jouent.
- **Tournoi Final :**
 - Pour les matchs à élimination directe, le juge arbitre du tournoi procédera à une désignation parmi les équipes éliminées.

Art 17 - RÈGLES DE JEU

Durant les matchs, les règles du jeu appliquées sont celles définies par le règlement *FIVB de Beach-Volley*, sauf pour le managérat, pour lequel sont appliquées les règles définies dans le présent règlement.

Art 18 - MANAGÉRAT DES ÉQUIPES

La présence d'un manager est acceptée dans l'aire de jeu pour tous les matchs.

Les dispositions suivantes devront être impérativement respectées, **sous peine de sanction**, avertissement, pénalisation, exclusion, disqualification :

- Une fois le match commencé, le manager se tient assis dans la zone de repos (chaises des joueurs du côté où évolue son équipe). Sous peine de sanction, aucune communication ne sera autorisée en dehors des temps morts tactiques, temps morts techniques, entre les sets, et pendant les changements de terrain. Le temps mort tactique ne peut être demandé qu'à l'initiative de l'un des deux joueurs.
- Après avoir signé la feuille de match attestant de sa présence, le manager qui quitte un match en cours le fait définitivement pour ce match.

L'arbitre ou le juge arbitre ou le *technicien Ligue ARAVolley* contrôle le déroulement réglementaire et en sanctionne tout écart selon la procédure utilisée pour les joueurs (avertissement pour retard de jeu, pénalisation pour retard de jeu, avertissement, expulsion, disqualification). Suite à cela, si le coaching se fait depuis l'extérieur du terrain, après contrôle par le superviseur, ou à défaut le juge-arbitre, une amende pourra être appliquée.

Art 19 - RÈGLEMENT FINANCIER

Un droit d'engagement de **10,00 €** par équipe est à régler par les joueuse/joueurs/GSA auprès de la *Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Volley*, via le lien de paiement lors de l'inscription sur le site internet de la Ligue.

Mise à jour septembre 2025

